

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_30
id. 1806

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**CLASSES DE DÉCOUVERTE, SÉJOURS ÉDUCATIFS ET
LINGUISTIQUES ET AIDES PARTICULIÈRES AUX FAMILLES EN
DIFFICULTÉ DES COLLÈGES ET SEGPA ET DES ÉCOLES
PUBLICS ET PRIVÉS : ÉCOLE LÉO FERRÉ DE MONTAUBAN**

Lors du vote du budget primitif 2015 en date des 28 et 29 janvier 2015, l'Assemblée départementale a décidé **la reconduction de sa politique** relative aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques, et aides particulières aux familles en difficulté, au titre de l'année scolaire 2014/2015.

La Commission Permanente du Conseil départemental, chargée d'examiner les demandes présentées par les collèges, segpa et écoles publics et privés du Département, lors de sa séance en date du 26 mai 2015, a réparti l'enveloppe comme suit :

Collèges et segpa publics et privés : ... 170 278,00 €
Écoles publiques et privées : 114 957,69 €

A ce jour, il convient d'examiner le dossier du séjour de l'école Léo Ferré de Montauban qui était incomplet au moment de la précédente Commission Permanente.

La dépense d'un montant de 456,56 € sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées).

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur cette proposition.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2015 répartissant l'enveloppe 2014/2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante pour l'année 2014/2015 :

- École Léo Ferré de MONTAUBAN

- Séjour à SAINT NICOLAS DE LA GRAVE, avec 29 élèves,
du 27 au 29 mai 2015 : 456,56 €
ce qui porte le montant des demandes présentées par les écoles à 115 414,25 €.

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 656812, sous-fonction 21 (écoles publiques et privées) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 06/07/2015

Reçu en préfecture le 06/07/2015

Affiché le



ID : 082-228200010-20150706-CP2015_06_30-DE